L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 13 MAI.

EXTENSION DE LA QUARANTAINE

On sait que depuis le 1er mai les reglements relatifs à la quarantaine ont été mis en vigueur. Une addition importante vient d'être faite à la liste des ports déclarés infectés. Cette addition recommandée par le bureau de Santé comprend Mobile, Savannah, Charleston, Beaufort, Wilmington et Norfolk, Brownsville, Key West et Pensacola figurant déjà sur la liste avec les ports étrangers du Golfe et de l'Amérique du Sud. Les navires venant de ces ports ou qui y auront touché seront soumis à une quarantaine d'au moins dix jours.

Si avec toutes ces précautions la fièvre jaune éclate à la Nouvelle Orléans, celà donnera raison à ceux qui soutiennent que cette maladie y est endémique. Si, au contraire, l'été de 1865 se passe sans épidémie, les partisans de la théorie de l'importation trouveront dans l'épreuve des quatre dernières années la confirmation de leurs idées.

Nouvelles de la Louisiane.

Nous tirons les nouvelles suivantes dans le *True Delta* de ce matin :

Les chenilles.

Ce fléau a réparu dans nos campagnes apparemment et il est fort à craindre qu'il ne détruise toute la récolte surpassant celle de l'année passée. Nous sommes informé par M. Thos. W. Conway, surintendant du travail des nègres, que les chenilles ont fait leur apparition sur plusieurs plantations du gouvernement et que sur l'habitation Ross elles ont causé déjà une dévastation considérable. Beaucoup de plants sont complètement dépouillés et des rangs entiers sont détruits. Ce fléau se propage comme l'année dernière, ce sera une terrible calamité pour la Louisiane.

Le chemin de fer des Opelousas.

La crue permanente du Mississipi et la hauteur de ces eaux menacent de ruiner nos plantations des deux municipalités. Une grande portion du travail de la Lafourche est déjà submergée, et les eaux viennent constamment du lac Verret. Mercredi soir, cent pieds environ de la voie ferrée des Opelousas ont été emportés et les trains d'hier n'ont pu aller que jusqu'à Thibodaux. On ne pourra lors aucune réparation tant que les eaux resteront à la hauteur qu'elles ont atteinte.

Le chemin de Jackson.

Cette grande voie sera bientôt ouverte au public. Nous apprenons que le capitaine E. A. Morse est activement occupé à réparer les ponts détruits de Manchac. Le South Pass Bridge de 1200 pieds de long est déjà rétabli, et le pont de la Passe-Nord, de 600 pieds de longueur, sera fini dans quelques jours. Il y a encore deux mètres de viaduc à construire, mais après l'achèvement de ce travail, il n'y aura plus à s'occuper que des réparations sur le sol ferme, ce qui sera bientôt fait.

Nous pouvons nous attendre à ce que dans une semaine ou dix jours le chemin de fer soit en état de service jusqu'à Jackson, au moins.

Le chemin de fer de la rue St-Joseph.

On s'est plaint de l'indifférence supposée des autorités militaires au sujet du chemin à coquilles qui a été coupé par le chemin de fer de la rue St Joseph. Il est vrai que le chemin à coquilles n'est pas encore réparé bien que la promesse en ait été faite à nos citoyens, mais nous avons d'excellentes raisons de croire que le retard vient de l'impossibilité où se trouve le capitaine Morse de se procurer des matériaux. Les annonces qu'il a faites n'ont servi à rien. Il a, cependant, signé un contrat pour 100,000 barils qui doivent venir du lac Labrador et il espère recevoir bientôt le premier envoi. 10,000 barils venant d'un autre point, arriveront aussi cette semaine, et alors, les réparations se feront aussi promptement que possible.

Kirby Smith.

Un monsieur venu dernièrement d'Alexandrie dit que Kirby Smith était dans cette ville, s'occupant de la réorganisation de ses forces avec l'intention de continuer la guerre dans ce département. Peut-être n'est ce qu'une ruse pour retarder la marche de nos troupes et gagner ainsi du temps pour des raisons particulières.

Lignes télégraphiques.

L'orage de jeudi soir a causé beaucoup de dégât aux lignes télégraphiques. Les fils sont à bas entre la Nouvelle-Orléans et Bonnet Carré et cela coupe nos communications avec Bâton-Rouge. Les fils entre la Nouvelle-Orléans et la passe du sud-ouest sont aussi rompus.

L'inondation qui a emporté une portion de la voie ferrée des Opelousas a détruit aussi la ligne télégraphique dans cette section, et interrompu nos communications avec Brashear City. On a envoyé des hommes sur les diverses lignes et les réparations seront bientôt faites.

La nouvelle ligne télégraphique dont l'établissement a été ordonné par le général Canby sur le littoral, afin de mettre en relation la Mobile avec la Nouvelle Orléans, est en voie rapide de progrès, et le télégraphe opère déjà jusqu'à Pascagoula.

— Un de soldats confédérés m'a même de guérillas en armes sur les bords du lac. Un corps de 250 cavaliers fédéraux a visité Pascagoula, Biloxi et Pass Christian sans avoir vu un seul ennemi. Beaucoup de maisons étaient pavoisées de drapeaux unionistes, et les habitants disent qu'ils ne permettront pas au guérillas de marauder dans cette section.

REDUCTION DE L'ARMEE.

On lit dans le *Times* de New York, du 3 mai :

Comme indication de ce qu'on se propose de faire pour la réduction de l'armée nationale, on remarque que le département de la guerre a donné un ordre pour six cent mille décharges en blanc. Quand elles seront remplies, ce qui aura lieu dans quelques semaines, il ne restera qu'une petite armée comme garnison du Sud.

LES NEGOCIATIONS AVEC KIRBY SMITH.

Le colonel Sprague, chargé des instructions du général Grant a pris passage le 1 au soir sur le steamer *la rivière Rouge* à bord du bateau parlementaire *B. L. Hodge* pour aller à Shreveport conférer avec le général Kirby Smith. On ignore encore le résultat de sa mission. Deux cent cinquante prisonniers confédérés on 616 remis le 3 à la garde du colonel Seymourky agent confédéré pour l'échange.

LA PRESSE ANGLAISE SUR LA FIN DE LA GUERRE.

Les journaux anglais, en commentant la chute de Richmond et ses conséquences, sont unanimes sur l'attitude pacifique que leur intérêt commande aux Etats-Unis à la fin de la guerre contre le Sud.

On lit dans l'*Observer* :

"En ce qui concerne nos possessions coloniales de l'Amérique du Nord, nous avouons ne pas partager les appréhensions manifestées par certaines personnes. Tout en faisant la part d'un langage assez accentué qui n'est pas entièrement sans excuse, nous ne croyons pas le gouvernement des Etats-Unis animé par des sentiments hostiles à l'égard de nos colonies. Le gouvernement américain aura assez à faire pendant quelque temps pour réparer les dévastations intérieures du pays et rétablir l'ordre dans ses finances, sans qu'il veuille assumer d'autres charges qui ne sont pas nécessaires pour la défense ou l'intégrité de la république, nous avons ni désir ni objet en vue dans une guerre d'origine, et il ne sera pas facile de nous y entraîner malgré notre volonté."

LA SOCIETE "FENIENNE." — On lit dans le *Leader* de Toronto :

"Les autorités de Washington se sont rendues coupables d'une sérieuse violation des bienséances internationales en donnant une place aux *Fénians* dans la procession funèbre dont le programme a été préparé au département de la guerre. Cette quasi reconnaissance d'un corps organisé ostensiblement en opposition à la Grande Bretagne est de nature à exiger des explications, et nous ne doutons pas que Sir Frederick Bruce ne soit autorisé à les demander.

—Les dépêches de Madrid disent que la tranquillité se maintient dans cette capitale. Les journaux sont pleins de détails sur l'insurrection, qui prouvent que la résistance des insurgés a été un moment très vive et très sérieuse.

Au sénat, le gouvernement a été de nouveau interpellé, et c'est le maréchal Narvaez qui a répondu. Son discours se termine ainsi :

"Le gouvernement a été bien éloigné d'abuser de la force, comme on l'avait dit, dans ces très circonstances. On a insinué également que je devais me retirer. Tant que j'aurai pour moi la majorité dans les corps législatifs et la volonté de la reine, je me trois sondé au poste que j'occupe. Si la majorité des corps législatifs qui représente la nation venait à me manquer, je me retirerais, et dans le cas même où il le faudrait pour le bonheur de mon pays, je saurais me condamner à l'ostracisme sans murmure."

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 18 avril.

—L'attitude envahissante de la Prusse paraît avoir ému le gouvernement français. On mande de Berlin que l'ambassadeur de France a eu samedi une audience du roi Guillaume, auquel il a remis une lettre autographe de l'empereur Napoléon.

—Le bruit court à Londres, il n'en dans l'*International*, qu'une partie des troupes françaises évacuera Rome après Pâques. On dit que les chevaux, fourgons et autre matériel seront vendus.

On assure, dit le même journal, qu'un ministère spécial des cultes sera prochainement créé en France et que M. Rouland en sera chargé.

—Des lettres de Rome annoncent que l'ambassadeur de France, M. de Sartiges, a donné un grand dîner en l'honneur de M. le duc de Persigny. Le cardinal Antonelli y assistait.

Le pape a reçu en audience particulière le duc et la duchesse de Persigny.

—Le parlement de Turin n'a pas suspendu ses séances le vendredi saint. Une correspondance analyse ainsi les débats de la chambre des députés ce jour là :

"M. Regnoli interpelle le gouvernement au sujet des dernières collisions qui ont eu lieu à Faenza entre quelques centaines d'ouvriers et la force publique. M. Regnoli critique la conduite tenue par les autorités.

"Le ministre de l'intérieur donne des explications et défend la force publique. Il nomme que les individus arrêtés sont au nombre de 50 et que les tribunaux sont saisis. Le milieu n'a pas de suite.

"La chambre reprend la discussion des projets financiers. MM. Brignatti et Massari parlent en faveur du projet.

"M. Sella, ministre des finances, expose les améliorations financières qui se sont produites dans la situation du crédit public.

"Le ministre de la justice présente ensuite à la chambre une demande du procureur du roi à l'effet d'être autorisé à procéder contre le député Balanti, dénoncé par des témoins dans le procès Sella, comme auteur de l'article de la *Monarchia Nazionale*, qui est l'objet du procès.

"La chambre renvoie cette demande à l'examen des bureaux."

Un journal annonce que l'ex ministre Vegezzi est parti pour Rome avec une mission.

—Le prince Napoléon est parti pour sa terre de Prangins, en Suisse, après avoir présidé la commission impériale de l'exposition universelle de 1867.

—Les lettres d'Alexandrie annoncent que des gendarmes égyptiens, soutenus par des Arabes fanatiques, ont assailli à coups de pistolets et blessé grièvement cinq ouvriers, dont un français et quatre italiens, employés dans les chantiers Dussaut, sur l'isthme de Suez.

Le vice-consul de France a adressé des réclamations au gouvernement du vice-roi et attend l'arrestation des gendarmes agresseurs.

Les réclamations faites par le vice-consul de France ont obtenu satisfaction. Les ouvriers, qui se montraient disposés à venger leurs camarades, Sir Henry Bulwer vient de faire, à bord du Caradoc, une courte excursion sur les côtes de Syrie.

L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople était de retour à Alexandrie et se disposait à se rendre au Caire.

L'EMPRUNT MEXICAIN.

Voici les conditions du nouvel emprunt qui vient d'être ouvert par le gouvernement mexicain.

Cent soixante-dix millions de francs, divisés en cinq cent mille obligations au porteur, seront émis à trois cent quarante francs. Elles seront remboursables à cinq cents francs en cinquante ans, par tirage au sort semi-statuel, elles rapporteront trente francs d'intérêt payables le premier avril et le premier octobre de chaque année.

Le premier tirage aura lieu le 2 juillet 1865, le deuxième tirage, le 2 janvier 1866, et ainsi de suite de six mois en six mois.

Il sera attribué aux obligations trois millions de lots par an, soit un million cinq cent mille francs par semestre.

A chaque tirage semestriel,

Une obligation sera remboursée à.....	500,000 fr.
Deux " à 100,000 fr.....	200,000 "
Quatre " à 50,000 fr.....	200,000 "
Soixante " à 10,000 fr.....	600,000 "
Total des indiqués.....	1,500,000 fr.

Les versements devront avoir lieu,

En souscrivant.....	60 fr.
Du 1er au 15 juin.....	80 "
Le 15 août.....	50 "
Le 15 octobre.....	50 "
Le 15 décembre.....	50 "
Le 15 février.....	50 "

Total du prix de l'obligation.... 340 fr.

Il résulte de ces prévisions que les lots mises à la 110 fr. lorsque elles participeront au premier tirage du 2 juillet.

Outre le remboursement à cinq cents francs par voie de tirage au sort dans le cours de cinquante années, il sera constitué une prime spéciale de remboursement assuré au bout de cinquante ans par la combinaison suivante :

Par les soins de la commission des finances du Mexique à Paris, présidée par M. le comte de Germiny, sénateur, chargé du service de l'emprunt, il sera prélevé sur le montant des souscriptions une somme qui sera convertie en 3 0/0, déposée à la caisse des dépôts et consignations à Paris. Cette caisse en capitalisera les arrérages et les emploiera successivement en rentes. La somme sera suffisante pour qu'au bout de cinquante ans les rentes atteignent six millions, versés par les souscripteurs, seront intégralement recomposés et seront répartis entre les souscripteurs à raison de trois cent quarante francs par obligation, c'est à dire au montant de leur souscription.

Un titre spécial, joint à chaque obligation, constatera le droit à cette répartition finale.

En se livrant aux divers calculs susceptibles d'indiquer le résultat final en dehors de toutes chances aléatoires, on arrive à reconnaître que le prix de l'obligation n'est en réalité que de deux cent quatre-vingt quatorze francs soixante quinze centimes, produisant un intérêt de trois francs trente-six centimes pour cent.

[illegible] COUP CONSCRIT — Jusqu'ici des nouveaux époux se juraient mutuellement fidélité, etc., etc. Le général Halleck vient d'ajouter un nouveau serment à celui qui serre les nœuds du mariage. Il a pensé sans doute combien ces liens sont fragiles et qu'un juron de précaution ne serait pas de trop. En conséquence, il a publié un ordre d'une nouvelle extravagante dont voici le texte :

"Art. 5.—Aucune autorisation de mariage ne sera donnée à moins que les parties devant se marier ne prêtent serment d'allégeance aux Etats Unis, et aucun ecclésiastique, magistrat, ou autre personne autorisée par les lois d'Etat à célébrer les mariages, ne pourra officier en cette qualité lorsque l'un des fiancés, ou même une des conjointes, aura prêté le dit serment d'allégeance.—*Courrier des Etats Unis.*

FAITS DIVERS.

—"C'est vrai, s'écrie le *Jockey*, ce qu'on appelait hier encore l'oeuvre de course de M. de Morny n'existe plus !" La vente de trente sept chevaux pur sang a eu lieu samedi à Chantilly. Les enchères ont été vigoureusement poussées, et jamais les chevaux de course n'avaient atteint en France des prix aussi élevés.

Le total de la vente s'élève à 337,950 fr., soit 10,000 fr. en moyenne par cheval, sans compter les frais d'adjudication et les engagements en forfaits, qui s'ajoutent à 31,325 fr. et à 29,000 fr. pour les engagements, et 33,750 fr. pour les frais.

Lelio a été acheté 50,000 fr., Pluton, 41,000; Templier, 39,000; Hayard, 26,500.

Le désir manifesté par plusieurs amis de M. de Morny d'acquérir quelques uns des chevaux qui lui ont appartenu, a contribué dans une certaine mesure à élever les enchères.

—Le *Moniteur* annonce que très prochainement aura lieu la vente de la magnifique galerie de tableaux et d'objets d'art de M. le duc de Morny.

SPECTACLES

Théâtre de l'Opéra.

SAMEDI SOIR, 13 MAI 1865,
à la demande générale, reprise du jeune ARTHUR DURIEU, âgé de onze ans,
LE GENIE DE PARIS vaudeville en deux actes
LE PACHA TAQUIN, vaudeville en un acte
UN MONSIEUR QUON N'ATTENDAIT PAS, [illegible]

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST-CHARLES.

Les seul Théâtre ouvert en ville et parfaitement [illegible]
JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, à midi et le soir
H. LE [illegible]

Pour la première fois en public — les FRERES HANLON dans l'ANABATRON QUADRILLE, [illegible] aériennes et acrobatiques sur les échelles [illegible]
Autres bons gymnastiques et [illegible] programme de la COMPAGNIE DU VARIETE, CHANGEMENT D'HEURE — Les portes s'ouvrent à 7 heures du soir et l'Opérette à 8 heures.
Le bureau est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. [illegible]

Concerts d'été.

AVANT-HIER, à minuit, [illegible] M. Pa. GRÉCHIDO, pianiste, et M. A. BONNIVAR, [illegible] ses amis, à mes collègues et au public en général, que j'ai pris la date du samedi d'été LUNDI, [illegible]
H. WENSOER.
Avril—1m — No 9 rue Bourbon près Canal.

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECT.

Nouvelle ligne de steamers à [illegible] de leur classe
ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.
Les cinq premiers appartiennent [illegible]
WASHINGTON..... 4
LAFAYETTE..... 4
EUROPE..... [illegible]
FRANCE..... [illegible]
NAPOLEON III..... [illegible]
Jusqu'à l'achèvement de leur [illegible] ces steamers seront [illegible] par le Washington [illegible] A. Dubosque et le Lafayette [illegible] A. Richards, [illegible] ainsi suivant :
DE NEW YORK AU HAVRE.
WASHINGTON..... mercredi 24 mai.
LAFAYETTE..... mercredi 21 juin.
Prix du passage immuable et [illegible]
en [illegible] en papier [illegible] des Etats-Unis.
[illegible]
Louis Bourdenet, capitaine.
Pour le fret [illegible] J. G. RICHARD, Commis.
Pour le [illegible] à la Nouvelle-Orléans, [illegible]
MARDIS,
LE JEUDI
ET SAMEDIS après midi
Pour de Pauillac, Bordeaux et [illegible]
MERCREDIS,
VENDREDIS
ET DIMANCHES à midi
Pour le Havre, Anvers et [illegible]
JEUDI A SEZESSER, [illegible]
Rue Front No 1.
Le bureau de [illegible] est situé au quai de la rue Bienville pour recevoir le fret.

Paquebot régulier du samedi soir
POUR VICKSBURG,
Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Pauquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte.
Le bateau [illegible] marchandises.
Le [illegible] SARDOINA, [illegible]
Commandant A. J. May.
[illegible] Bonfil, Aylesworth et Jas Gaff [illegible] pendant la saison, ainsi qu'à [illegible] du fret.
N. B.—Un [illegible] de bateau à vapeur [illegible] le jour du départ, pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. TITUS.
Avenue des rues Bienville et Vieille Levée.
A BRITTON et Fils, No 7 Wood St.
J. H. TITUS, Rue Vieille Levée, Vieille Levée.

POUR LA COTE — Le bateau à vapeur [illegible] capitaine [illegible] partira pour les ports de la côte [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
WM WAKEFIELD,
Rue de la Commune, No 108.

POUR VERA CRUZ — Le bateau à vapeur [illegible] capitaine [illegible] partira pour le port de Vera Cruz, ainsi que le port de la côte [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
J. GRIFFIN.
[illegible]

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris.

Demeure, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert.
Consultations : Tous les jours, de 9 heures à midi, à son domicile, [illegible] Dauphine, entre Conti et Bienville.

Le Dr A. CAPDEVIELLE

DONNE des consultations de midi à six heures du soir, à l'Hôpital de la rue du Cirque, et de 6 à 8 heures du soir, rue de Chartres, No 197.

Le Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

RETIRE maintenant son adresse de la Maison de santé, [illegible] du public, qu'il est prêt à recevoir des malades et des enfants, et qu'il donne CONSULTATIONS au

No. 319 rue des Remparts,
près l'Esplanade.
Heures de consultation, de 9 à 11 A. M. et de 2 à [illegible] P. M.

LE Dr. RODRIGUEZ

De la Faculté de la Havane,

Arrive récemment de Londres, de Paris et quelques-unes des autres principales villes de l'Europe, s'est rendu spécialement en vue du traitement de cette ville, particulièrement pour le traitement de la gravelle des calculs de la vessie, de la Dysurie, de la Rétention de urine, de la goutte, des rhumatismes chroniques, [illegible] traitement principal et radicale au moyen de ses remèdes spéciaux. Le Dr. Rodriguez a des dépôts [illegible] spécialement [illegible] de la [illegible] Consultations de 8 heures du matin, à 4 heures du soir.
X—Les chirurgiens de l'armée et de la marine et tous les médecins pratiquant sont priés de faire connaître au maître au maréchal prévôt général ou au Quartier général tout ce qu'ils pourront savoir de défectueux dans le service de santé, [illegible] et les [illegible] pourront chercher à les recommander telles mesures de prévoyance qui leur paraîtraient [illegible] et [illegible] à la salubrité publique.
XI—Les citoyens qui étaient contribuer à rendre la ville saine, propre et prospère, sont instamment priés de faire savoir, à l'adresse du général du génie MILLER, MAN, toute négligence qui pourrait mettre la ville en danger.
XII—Cet ordre n'a pas pour but de dispenser les officiers de la ville ou d'autres personnes de leurs devoirs, mais de leurs devoirs relativement à l'état des rues, des lieux publics, des canaux, du dessèchement public ou à d'autres sujets ayant trait à l'état sanitaire de la ville.
XIII—Le Maire de la ville et le Maréchal Prévôt Général sont requis de faire observer le premier et le deuxième paragraphe de cet ordre, de connaître pour le dit [illegible] de [illegible] qui feront des rapports sur l'état des rues, des maisons, des cours, &c. à des temps réguliers, et à la Cour Prévôtale est invitée du [illegible] de [illegible] sujet.
Par ordre du maréchal général [illegible]
J. SCHUYLER CROSBY,
Brev. Lieut. Col. A. D. C. et A. A. A. Général.
(Officiel.)
EDWARD H. POMEROY, 2e Lieut. faisant fonctions d'Adjudant Général Assistant.
11 mai—

PHILIPPE NADEAUD & Cie
SUCCESSEURS
De la maison Jules Blineau,
ANGLE
CANAL ET BOURBON.

PHILIPPE NADEAUD, fabricant-tailleur connu en Louisiane, annonce au public qu'il vient récemment de Paris et qu'il a pris possession de la maison ci-dessus indiquée pour en partir dans des établissements tels que ceux de Jules et de Paris. Il vient de son ancien associé, A. M. Jules BLINEAU dans l'exploitation de la Confecte, l'Alsacienne, sise au coin des rues Canal et Bourbon.
On trouvera dans son établissement tout ce qui se fait de mieux et de plus nouveau dans l'art culinaire et dans la Pâtisserie-Confiserie artistique, confectionnée en tous genres et modèles.
Jouissant des meilleures conditions possibles comme prix de revient et matériel, on peut s'adresser à la maison en toute confiance pour être servi avec conscience et à satisfaction du plaisir d'utiles de luxe.
Pâtisseries, glaces et sorbets, il est toujours un choix aussi élégant que variété. GLACES ET BOISSONS, PATISSERIES ET CONFISERIES, NOUGATS ET SIROPS de premiers qualité.
Avril—2m—M J S H

Grande réduction de prix
SUR LES ARTICLES DE MODES
ET DE NOUVEAUTES.

La maison Dorbès

Offre un grand assortiment d'articles de mode et de fantaisie, se composant de
CHAPEAUX DE PAILLE et CAUS, en grande variété.
RUBANS et SOIERIES, assortiment complet.
FLEURS et PLUMES de premier choix.
BLONDES, TULLES et DENTELLES de toutes sortes.
BRODERIES et GANTERIE assorties.
BOUTONS et PASSEMENTERIE de jais.
Tous les articles de CHAUSSURES et FOURNITURES à l'usage des dames et des enfants, seront vendus AU DESSOUS DES PRIX DE NEW YORK ET MEME DU PRIX COUTANT.
18 avril—1m — Rue Bienville No 10, au 1er.

Grand assortiment de nouvelles marchandises sèches.

—Nouvelle baisse—
AU NOUVEAU MAGASIN DE
Marchandises sèches
A BON MARCHE,
Rue du Canal, No 100, coin Baronne, en face du Christ Church.
M. BRIEN,
Venant de recevoir, de New York par les steamers Metropolitan et Liberty, de grandes factures de toute espèce de marchandises, et les ayant achetées à très bas prix, pourra vendre au dessous des prix de New York.
Les PRIX DE LA PANIQUE ne se maintiennent pas pour ceux qui achètent maintenant quelque autre maison de la ville.
Cotons blancs 30 cents ; on ne peut en acheter ailleurs à moins de 35 cents.
Calicots 10 cents et au dessus.
Bas rayés dans 10 cents et au dessus.
Bas doubles manchettes telle qualité on n'en a jamais vu ; tout à meilleur bas prix à la Ville Orléans.
1,000 pièces toile blanche à très bon marché.
500 douzaines bas à côtes bon marché.
Un fort stock de points et mouchoirs en dentelle à 50 pour cent au dessous des prix de New York.
Châles grenadine, Ac., &c., à un grand sacrifice.
En un mot, tous vendons actuellement nos marchandises à un moins 25 pour cent meilleur marché que les semaines dernières. Les acheteurs de la ville et de la campagne feraient bien de venir examiner nos articles et s'assurer de nos prix.
Mars—1m — M. REIMAN.

Une excellente affaire.
A vendre pour cause de départ urgent
UN RESTAURANT
ET MAISON MEUBLEE.

CE bel établissement, situé au centre de la ville et des affaires, est parfaitement tenu et achalandé, et est susceptible de devenir ce qu'il y a de mieux dans ce genre.—Il contient 17 chambres meublées, 8 non meublées, et 2 magasins, outre le local du restaurant et ses dépendances.
Le tout est loué et rapporte plus de quatre fois le prix de vente. On fera les conditions les plus avantageuses à un bon acquéreur.
Pour toutes informations, s'adresser à
M. A. FAVRE,
en dépôt Chartres et Mouville.
mai—1m

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 16 avril —1m

Approuvée par l'Académie Impériale de Médecine. Médaille d'or par les hôpit. de Paris. 23 ANS DE SUCCÈS
Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'Hôpital du [illegible]
— Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.
PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses pour lesquelles elle est indiquée.
G. JOZEAU, pharm., 255, boulevart Magenta, Paris.
COPAHINE-MEGE
Pour éviter la contrefaçon, on exige la signature et la marque de fabrique.
Dépôt à la Nouvelle Orléans, chez M. Louis Carter, pharmacien, encoignure rue Anne et Royale, chez M. Decouvé, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

A LA
"PLUME DE BRONZE".
Papeterie, Imprimerie et Reliure
ARTICLES DE BUREAUX
—AU GRAND COMPLET—
Tous les *articles* et les *travaux* sortant de cette maison sont garantis.
Gros et Détail.
Expéditions à la campagne et au Mexique.
FRANCIS BOUVAIN,
62, *RUE BOURBON,*
ENTRE, RUE GRAVIER.
Toute commande pour la ville s'expédie franc de port à domicile.
Les clients pourront faire leurs commandes par écrit, les expédier par la Poste, Boîte No 1. 2 avril—1 L V

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL — Mai 1865.
Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :
A — Barret, Mme Vve née Henriette Rousseau. Bosch, Joseph. Boudet, Jean. Bouyer, Antoine. Berger, Pierre. Boudaing.
C — Cromy, Jacques. Chapelle, Jean Claude. Cazayous, Jean. Courtaud, François. Cantejean, Pierre Frédéric. Cubet, Toussaint.
D — Darrey, Jean Baptiste. D'Adlen, Antoine. Durand, Edouard et Alfon. Dupont, Jean, tailleur. Dalery, Charles. De Vaulture, Henry. Delom, Joseph. Dehenell, Onésime. Dumoulin, Edouard. De Barbiaris, Mme Vve. De Gas, Rene. Dubbs.
Dillig, Pierre, les sœurs. Dupont, Jean.
E — Estébanet, Jean.
F — Fabre, Louis, cordonnier. Frisson, Pierre, la famille. Fayet, Gerard.
G — François Mme, née Louise Gill Monthly. Faberdine, Pierre, de Dogle.
Grand Bertrand. Gay, Mathieu. Gosselin, Pierre. Gouverneur, Marie, chapelier. Grandbury, Scholastique. Mme.
Hilney, Jean Baptiste.
J — Jacquinet, Clémence, Mme. Jaquemin, missionnaire catholique. Jeleni, Louis.
K — Kornmacher Mme, née A Michaelis.
L — Lobermeille, Jean et Philippe. Lavergne, Mme Vve, née Mie Rose Gregorel. Does, Paul les sœurs. Lesaire.
M — Mouquet, Charles. Michel Bouter. Mouton, Jean. Montbert, Auguste. Maisonc, André. Maudin Joseph. Mariner, Adolphe.
O — Gulff, entrepreneur.
P — Pagnol Mme Vve, née Amélie Jourdan. Pallier, les sœurs. Petitjean, Jean-Baptiste. Pengeon, Elvire.
Q — Quatrevaux R.
R — Robert Mme Vve, née Marion dit Monthly. Revel Gabriel. Rat, Jean Charles. Raoul Jean Baptiste. Roset, Dominique, tailleur d'habits.
V — Valiole Mme Vve. Varenville.
Les personnes qui [illegible] ci-dessus [illegible] le départ du soleil. G. PANDELLY, surintendant.

DENTISTE,
Rue Bienville, No 6, coin rue de la rue Royale.
Le Dr L. DUPERRON, Dentiste, prévient ses connaissances que les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures P. M. pour la conservation des dents malades et piquées, l'extraction des dents endommagées et le remplacement des dents perdues, choisissant les procédés les plus nouveaux et les plus économiques, ainsi que pour toutes les opérations dentaires en général. Travail irréprochable et soigné, aux prix les plus modérés, sans [illegible].
Avril—1m

AVIS.
Mme veuve BOUCHON [illegible] l'honneur de l'informer ses amis et le public en général qu'elle a [illegible] son [illegible] de [illegible] et de [illegible] à la [illegible] Bienville.
FLORIDI Jr. 19 avril—1m

CONSERVEZ VOS DENTS !
J. A. CANADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
128.....RUE DU CANAL.....128
Dans [illegible] Canal, entre Dauphine et Bourbon.
Dentiers et dents [illegible] en français, en espagnol et en anglais.
10 mai—1m

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.
No 102, RUE DU CANAL
Bâtissant, le 15 mai 1865.
A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date une bonification de VINGT PAR CENT sera faite sur le montant de toutes primes non payées qui seraient dans cette compagnie.
La bonification ci-dessus de 20 0/0 sera payée comptant, cette compagnie n'émettant pas de scrip.
A. LEBRETON,
Président.

Restaurant Français,
72—RUE DE CHARTRES—72
Tenu par M. Philippe Forget.
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.
CHAMBRES GARNIES — Pension au mois et à la semaine. Mlle les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, [illegible]
G. M. FORGET conservera ses anciens prix.
14 avril—

Restaurant des Habitants.
PASSAGE DE LA BOURSE, 131,
Entre St Louis et Conti.
M. A. LAURENT a l'honneur d'annoncer aux habitants de la cité qu'il ouvrira DIMANCHE 16 du courant, un RESTAURANT et MAISON DE PENSION au local ci-dessus.
Les cuisiniers français prendront la charge de la cuisine.
On pourra pensionner à la semaine ou au mois, ou manger à la carte ou au mois, ou manger à la table d'hôte. Chambres garnies pour ceux qui désirent loger.
La table d'hôte sera servie à 6 heures du matin, à 2 heures, midi, 4 heures et 8 heures P. M. 20 avril

Changement de local.
Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a transporté le
RESTAURANT DE VICTOR,
de No 108, rue du Canal, entre Bourbon et Rue Jouet.
Il espère que le patronage qui lui est accordé depuis 27 ans sera continué à son [illegible] [illegible]
Avril—1m — CHARLES VICTOR.

A LA
SIROP
DE DIGITALE
de LABELONYE
PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE
A PARIS
Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis plus de vingt ans, comme le meilleur de la médication par les médecins de tous les pays. Nous citerons MM les professeurs à la Faculté de Paris Andral, Hollard, Fouquier, Magendie, Rayer, etc., qui l'ont ordonné dans les plus nombreuses maladies internes de la MALADIE DU COEUR, organiques ou accidentelles, les PALPITATIONS NERVEUSES, [illegible] DROPSIES DE POITRINE, [illegible] l'Asthme, les Catarrhes pulmonaires chroniques, les Rhumatismes nerveux, les Coliques, les Douleurs qui [illegible] la médication [illegible]
Chaque bouteille de SIROP DE LABELONYE est revêtue de signatures [illegible] et [illegible] par [illegible] et [illegible] d'une instruction.
Dépôt : Nouvelle-Orléans, chez MM. Grosier, pharmacien, rue Royale, coin de la rue Bienville.

DRAGEES
AU LACTATE DE FER
DE
GELIS & CONTÉ
APPROUVÉES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.
A la suite d'expériences faites par une commission composée de MM les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, demandant leur emploi dans toute et leur supériorité sur les autres ferrugineux, [illegible] rapport fait à la séance du [illegible] 1864 [illegible]
Les dragées de fer de Gélis et Conté sont le remède par excellence contre l'appauvrissement du sang qui résulte de la perte [illegible] [illegible] [illegible]